

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS DE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations faites par le gouvernement.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.]

* * *

LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) demande à présenter le projet de loi C-247, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment d'allégeance).

M. le vice-président: Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, en vertu de la Loi sur la citoyenneté actuelle, il faut, pour devenir citoyen canadien, prêter serment d'allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, à ses héritiers et à ses successeurs. Le projet de loi remplacerait ce serment par un serment d'allégeance envers le Canada et la Constitution canadienne.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Pétitions

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition signée par certains électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont consternés d'apprendre que le gouvernement se propose de réduire ou de supprimer la plupart des services de VIA Rail. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer toute la question des compressions. Ces pétitionnaires font remarquer que la société VIA Rail nous assure un bon service-voageurs depuis quelques années et qu'elle pourrait se surpasser si le gouvernement lui accordait suffisamment de subventions.

Ils demandent donc au gouvernement de reconsidérer sa décision de réduire le service-voageurs ferroviaire en général au Canada et les subventions qui sont mises à la disposition de VIA Rail.

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGALES SUR L'EXTRADITION

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition jugée correcte aux termes de l'article 36 du Règlement, priant le gouvernement de réviser les dispositions légales sur l'extradition pour permettre d'extrader les criminels immédiatement ou après qu'ils ont purgé leur peine au Canada.

La pétition porte la signature de 2 145 citoyens concernés de partout au Canada. Ces Canadiens croient, tout comme moi, que notre loi actuelle sur l'extradition fait du Canada un asile pour les criminels les plus dangereux.

L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT—LA RETRAITE VOLONTAIRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition qui a été dûment certifiée conformément à l'article 36 du Règlement.

Les 45 signataires, qui sont des habitants de la région de Sarnia—Lambton travaillant dans l'industrie du bâtiment, demandent au gouvernement de proposer un projet de loi qui leur permettrait de prendre leur retraite à 55 ans, sans la pénalité de retraite anticipée et en bénéficiant des pensions provinciales et fédérales complètes.